

# Location de salles pour les particuliers

La Ville de Nantes dispose de locaux de tailles diverses, ouverts à la location et répartis dans les 11 quartiers nantais.

Ces salles sont ouvertes à la location pour les particuliers pour l'organisation de leurs évènements familiaux et/ou de temps conviviaux. La location de salles est ouverte aux particuliers du vendredi soir au dimanche soir. Les réservations sont ouvertes un an à l'ayance



**14 550** réservations ponctuelles enregistrées chaque année

dont:

75% pour les associations 5,5% pour les particuliers 19,5% pour les sociétés et organismes

Le prix de location de la salle est fonction de sa vocation et de sa capacité.

# **MODALITÉS DE RÉSERVATION**

Direction vie associative Service locaux associatifs et réservations de salles 5 rue Célestin-Freinet - Bâtiment C, 1<sup>er</sup> étage – 44200 Nantes

Accueil physique du lundi au vendredi de 9h à 12h45 et 13h45 à 17h30 Accueil téléphonique au 02 40 41 31 60 du lundi au vendredi de 13h45 à 17h30 Accès en transport en commun : ligne 4 arrêt Île de Nantes / C5 arrêt Conservatoire Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite : 2 places de stationnement dédiées devant le bâtiment

# OG Information et Relation au Citoyen – Ville de Nantes – VUPAR - Imprimé sur papier recyclé – Ne pas jeter sur la voie publique

# Grille tarifaire de location de salle

# pour les particuliers

		TARIFS		PÉNALITÉS	
Catégo- ries de salles	Type de salles	Tarif horaire	Arrhes	Forfait non res- pect du règle- ment, ménage non fait	Dépassement horaire prix de l'heure
1	Petites salles	6€	20 €	75 €	50 €
2	Salles polyvalentes	14 €	50 €	150 €	100 €
3	Salles à rayonnement Nantais	20 €	70 €	200€	150 €
4	Salle Nantes Nord et Salle Nantes Erdre*	80 € avec cuisine 70 € sans cuisine	30 %	250 €	200€

\*Caution (forfait) 500 €



# **DEMI-TARIF ET DURÉE DE LOCATION**

- Demi-tarif pour montage et démontage en dehors du jour même de la manifestation
- Demi-tarif à partir du 2<sup>e</sup> jour pour des locations sur plusieurs jours consécutifs
- Facturation de l'occupation du sol (stockage matériel, mobilier...) jusqu'à 22h
- Toute heure commencée est due
- Durée minimale de location pour les salles de catégories 1, 2 et 3 : 4h en semaine et 3h le week-end
- Durée minimale de location pour les salles de catégorie 4 : 4h



### ARRHES

- Salles de catégories 1, 2 et 3, les arrhes sont demandées pour toute réservation supérieure à 6h
- Salles de catégorie 4 :
  - Les arrhes sont systématiquement demandées quelle que soit la durée de la réservation
  - Le solde doit être réglé 15 jours avant l'occupation de la salle
  - Une caution non encaissée de 500 € sera demandée lors de la réservation et restituée après la manifestation hors dégradation
- Les arrhes ne sont pas restituées en cas d'annulation de la réservation par l'usager



### PÉNALITÉS

Afin de garantir la tranquillité des riverains des salles et de préserver le patrimoine associatif d'éventuelles dégradations, le montant des pénalités appliqué en cas d'éventuel manquement a été significativement ré-évalué



ALLONANTES 02 40 41 9000 metropole.nantes.fr







## Nous contacter

Par courrier postal Hôtel de Ville de Nantes

2 rue de l'Hôtel de Ville - 44094 Nantes Cedex 1

Accueil du public 29 rue de Strasbourg - 44000 Nantes